



# NOTE EXPLICATIVE A L'INTENTION DES FAMILLES

## 1. LE PARTENARIAT MARINE NATIONALE-ÉDUCATION NATIONALE.

### 1.1. Déroulement du partenariat :

Cette convention s'applique aux trois années de scolarité du cycle « Baccalauréat Professionnel MEI »

Tout au long de ces trois ans, l'élève :

- recevra une information sur les missions, les spécificités et les métiers de la marine, lors de la conférence de seconde, puis de manière plus approfondie et détaillée en première et terminale ;
- fera l'objet d'un suivi individuel par un conseiller en recrutement (résultat académique + comportement général) ;
- sera évalué, chaque trimestre, en conseil de classe en présence du conseiller en recrutement et/ou du chef de bureau marine, qui rendent compte au chef de secteur.

#### *Classe de seconde : année de sensibilisation*

- rappel sur leur recensement et la JDC à effectuer au plus tôt ;
- visite des installations ou bâtiments de la marine nationale suivant les disponibilités de ces derniers ;
- visite médicale de non contre-indication effectuée par un médecin civil.

#### *Classe de première : année de confirmation*

- première approche du métier en milieu professionnel « découverte de la marine » d'une durée de 2 semaines au Pôle Ecoles Méditerranée de Saint-Mandrier (83) ;
- Suivi individuel par un conseiller en recrutement afin de conforter l'élève dans son choix au sein de la marine nationale et de la filière ;
- Visite médicale d'aptitude pour ESR (engagement à servir dans la réserve) lors de la FIE ;
- Les élèves confirment ou non, en fin d'année scolaire, leur volonté de poursuivre le partenariat.
- Participation à la PMM sous réserve d'avoir 16 ans au premier septembre

#### *Classe de terminale : année de validation – conforter l'élève dans son choix de filière en vue de la PFMP 2 puis de son engagement*

- période d'application en milieu professionnel d'une durée de 4 semaines au sein du Pôle Ecoles Méditerranée (PEM) ;
- Participation à la PMM pour les élèves n'ayant pu la réaliser en première pour conditions d'âge.
- entretien de motivation au bureau Marine du CIRFA de Marseille ;
- passage au département d'évaluation sur 2,5 jours (visite médicale / tests sportifs / tests psychotechniques / entretien avec un psychologue / test d'anglais) ;
- à l'obtention du baccalauréat, sous réserve de satisfaire aux conditions requises pour une candidature et s'ils ont obtenu des résultats satisfaisants tout au long de leur scolarité, les dossiers sont étudiés de

manière particulièrement favorable en vue d'un engagement dans la marine, dans une des différentes spécialités proposées du partenariat. A savoir :

**Branches MEI :**

- EDM (à titre exceptionnel) : Détecteur, Détecteur anti sous-marin, Electronicien d'armes, Maintenance Aéronautique Porteur et Avionique et Electrotechnicien.
- QMF (recrutement préférentiel) : Matelot Machine, Matelot Maintenance Aéronautique, Matelot Opérations, Matelot Pont d'envol.
- VLT : Sécurité/Logistique et Opérations Navales

A titre dérogatoire, les candidats sélectionnés au titre du métier de POMPIER auront accès à ces spécialités EDM MARPO et QMF MOPOMPI).

## **1.2. Modalités pratiques de la période de formation en milieu professionnel (PFMP)**

L'attention des candidats doit être attirée sur le fait que le suivi des PFMP en milieu marine, réalisées en 1<sup>ière</sup> et en terminale, n'est pas automatique. Il sera fonction des résultats académiques et du comportement général du candidat mais également de sa motivation réelle à intégrer la Marine à l'issue de l'obtention de son baccalauréat. Par conséquent, les élèves ayant eu un avertissement de conduite et/ou de résultats seront probablement amenés à rechercher dans le civil une entreprise afin de pouvoir effectuer ces deux PFMP. Ils seront prévenus, dans un délai suffisant, leur permettant de prospecter dans le civil.

Seuls les candidats les plus motivés et dont les résultats sont bons, tant sur le plan académique que sur le plan comportemental, auront accès à ces stages, en raison d'une capacité limitée en places au PEM.

Le non suivi de ces stages ne signifie pas automatiquement l'exclusion du partenariat. En fonction des raisons ayant conduit à ne pas faire de stage dans la marine et de l'évolution comportementale et scolaire, les dossiers de ces élèves pourront être étudiés en commission comme les autres.

### ***PFMP 1 « découverte de la marine » pendant la 2<sup>ème</sup> année (élèves en première).***

Ce stage d'une durée de 2 semaines se déroule au sein du Pôle Ecoles Méditerranée de Saint-Mandrier.

Les élèves restent sous statut civil durant ce stage qui a pour objectifs :

- de leur faire découvrir l'emploi d'un marin à bord d'un bâtiment dans la spécialité et dans le domaine du service général (conférences, visites de formations) ;
- de mieux informer les élèves sur les possibilités de carrière, par le biais d'une présentation détaillée des filières et des groupes de spécialités / métiers concernés ;
- de leur présenter l'aspect général et technique des matériels et des installations qu'ils seront amenés à conduire et à entretenir ;
- d'évaluer la motivation générale de l'élève et sa capacité d'adaptation à l'institution.

Les élèves effectuent ce stage sous couvert d'une convention individuelle passée entre l'établissement scolaire et l'unité. Ils restent sous la responsabilité de leur lycée et sont couverts par le régime général de la Sécurité Sociale (et de leur mutuelle le cas échéant).

Ils ne sont pas permissionnaires pendant le week-end, cependant l'unité devra prévoir des activités de découverte et/ou de cohésion (visites, sports, etc.).

### ***PFMP 2 pendant la 3<sup>ème</sup> année (élèves en terminale).***

- Ce stage d'une durée de 4 semaines se déroule au sein du Pôle Ecoles Méditerranée de Saint-Mandrier (83). Il se déroule de la manière suivante :
  - 3 semaines de plateau technique, de synthèse et rapport de stage ;
  - 1 semaine d'embarquement.

**Les élèves qui ne pourraient suivre ce stage (inaptitude médicale temporaire ou manque de place dans les unités) restent dans le partenariat et effectuent leur PFMP2 dans le civil. Ils seront étudiés en commission comme les autres élèves.**

Dès le début du stage, les élèves revêtent l'uniforme de matelot (effets militaires qu'ils conserveront à l'issue du stage, à l'exception des démissionnaires).

Les élèves seront placés sous statut réserviste durant une partie du stage, ils devront signer un Engagement à Servir dans la Réserve (ESR) avec accord parental pour les mineurs.

## **2. PROJET PEDAGOGIQUE**

### **2.1. Présentation du projet pédagogique et des objectifs de la formation**

La formation vise :

- à faire découvrir le milieu maritime et militaire (organisation, fonctionnement, etc.) dans lequel le stagiaire va réaliser plusieurs périodes d'initiation ;
- à compléter la formation du stagiaire par l'appropriation de méthodes opérationnelles appliquées et une instruction sur des équipements spécifiques à la marine lors des périodes de formation en milieu professionnel ;
- à apprendre au stagiaire à s'insérer dans une équipe et au sein d'une organisation ayant des objectifs concrets à atteindre ;
- à prodiguer au stagiaire les règles élémentaires de discipline, de vie en collectivité et de sécurité en vigueur dans les armées ;
- à faciliter l'intégration du stagiaire afin qu'il se sente rapidement à l'aise au sein du milieu spécifique que représente une unité ;
- à aider le stagiaire dans une éventuelle décision personnelle d'engagement au sein de la marine, en lui faisant notamment appréhender concrètement les atouts et les contraintes de la vie militaire.

### **2.2. Règlement**

Durant toute la durée de ces séjours au sein de formations militaires, le stagiaire est soumis :

- à la discipline en vigueur dans les armées;
- aux règles de fonctionnement interne ;
- à la réglementation relative à l'hygiène et à la sécurité du travail, conformément à la législation en vigueur.

-L'aptitude physique du stagiaire aux différentes périodes de formation en milieu professionnel, est contrôlée lors de visites médicales.

-Le stagiaire n'a pas à connaître d'informations classifiées intéressant la défense nationale.

### **2.3. Accueil**

Les frais de nourriture, d'hébergement et de transport sont à la charge de la marine, y compris pour les frais de déplacements entre son domicile et la formation militaire d'accueil.

Les frais liés à la formation, lors des périodes de formation en milieu professionnel, sont à la charge du centre militaire d'accueil.

### **2.4. Evaluations**

A l'issue de chaque période de formation en milieu professionnel, le centre d'accueil de la marine communique à la chaîne recrutement et au lycée son appréciation sur le travail et le comportement du stagiaire selon les règlements en vigueur dans la marine.

## 2.5. Aménagements

La présente convention fait l'objet des aménagements suivants :

- Pendant les périodes de formation en milieu professionnel, notamment la PFMP2 où le stagiaire porte une tenue militaire, la coupe de cheveux doit être compatible avec le port de la tenue. Il en est de même pour les signes extérieurs dont le port est interdit (piercing, boucles d'oreilles, signes ostentatoires ...)
- **Pour les élèves mineurs**, un accord écrit du représentant légal du stagiaire est obligatoire.

## 3. ECHEANCES

### 3.1 Inscriptions et décisions

#### 3.1.1 Inscription au lycée :

Le candidat doit demander son inscription au Lycée les Iscles de Manosque selon les modalités prévues par l'éducation nationale en précisant que ce dernier souhaite intégrer le partenariat marine nationale BAC PRO MEI.

L'élève candidat sera convoqué pour un entretien de motivation avec le conseiller référent du lycée en fin de troisième trimestre précédent la rentrée en seconde.

#### 3.1.2 Inscription en partenariat.

L'ensemble du dossier devra être remis complet au référent BacPro lors de l'entretien de motivation.

### 3.2 Décision d'acceptation en partenariat

La commission de sélection se réunira à l'issue des entretiens et vous informera par courrier de la décision ou non d'intégration

### 3.3 Documents à fournir durant le cycle du partenariat

- attestation de recensement (réalisée à la mairie du lieu de résidence dès l'âge de 16 ans)
- attestation de participation à la journée défense citoyenneté (réalisée dans l'année des 17 ans)
- le brevet de préparation militaire remis en fin de cycle
- Dossier de candidature à la préparation militaire : le candidat devant avoir 16 ans au premier septembre du cycle de PMM il est impératif de retourner au CIRFA le dossier complet en février de l'année du cycle souhaité.

Des éléments supplémentaires pourront vous être demandés en cours de scolarité notamment pour les périodes de formation en milieu professionnel en début d'année de première et terminal.

## LEXIQUE

**CEMI : Centre d'expertise médicale initiale**

**DE : Département d'évaluation**

**CIRFA : Centre d'information et de recrutement des forces armées**

**EDM : Ecole de Maistrance (contrat de 10 ans)**

**QMF : Quartier-maître de la Flotte (contrat de 4 ans)**

**JDC : Journée Défense et Citoyenneté**

**PFMP : Période de Formation en Milieu Professionnel**

**PMM : Préparation Militaire Marine**

**SRM : Service de Recrutement de la Marine**

**ESR : Engagement à Servir dans la Réserve**

**FIE : Formation initiale élémentaire**

**VLT : Volontaire (contrat de 1 an)**